

#17

de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par conférence téléphonique le MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2019 à 9 h 03.

PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif et monsieur Frédérick Roussel, secrétaire corporatif adjoint.

Les membres du conseil excusent l'absence de Monsieur Craig Sauvé, mesdames Catherine Morency, Laurence Parent et Marie Plourde. Tous les membres participant à la conférence téléphonique, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 9 h 03, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « Recommandation au conseil d'administration » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2019-146

ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE 2019

PROPOSÉ

par monsieur Georges Bourelle

APPUYÉ

par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter l'ORDRE DU JOUR de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2019-147

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 5 JUILLET 2019

PROPOSÉ

par madame Marie-Andrée Mauger

APPUYÉ

par monsieur Peter F. Trent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 5 juillet 2019.

CA-2019-148 D'AUTORISER UNE MODIFICATION À L'ENTENTE

CONSORTIUM BOMBARDIER ALSTOM (CBA)

FOURNITURE DE MATÉRIEL ROULANT MPM-10 POUR LE MÉTRO DE MONTRÉAL

STM-3909-10-10-38

RÉSOLUTION CA-2018-131

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ

par madame Claudia Lacroix Perron

APPUYÉ

par monsieur Peter F. Trent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser une modification à l'entente autorisée par la résolution du CA-2018-131 relative au contrat STM-3909-10-10-38 pour la fourniture de matériel roulant MPM-10 pour le métro de Montréal avec le **CONSORTIUM BOMBARDIER ALSTOM (CBA)** selon les paramètres du projet d'entente modifiée joint en annexe confidentielle à la présente.

	IMPUTATION
Règlement d'emprunt	R-042-4

CA-2019-149 NOMMER DEUX MEMBRES AU COMITÉ DE RETRAITE DE LA STM (1992) RÉSOLUTION CA-2019-050

VU le rapport du directeur exécutif - Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

1° Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (RLRQ, c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, de nommer monsieur Denis Chalut, Conseiller principal - Avantages sociaux, et monsieur Louis-Samuel Cloutier, Gestionnaire - Trésorerie, tous deux à titre de membres nommés par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992), en remplacement de mesdames Céline Sage et Line Boucher. Les membres seront dorénavant les suivants :

Mesdames Renée Amilcar, Isabelle Gagnon, Linda Lebrun et Isabelle St-Louis ainsi que messieurs Dominique Beaulieu, Alain Brière, Denis Chalut, Louis-Samuel Cloutier, Yannick Gareau, Luc Lamontagne et Luc Tremblay; le directeur général étant membre d'office et président de ce Comité;

- 2° Que ces nominations entrent en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeure en force jusqu'au 15 mars 2021 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration;
- 3° La présente résolution modifie la résolution CA-2019-050 adoptée le 3 avril 2019.

Les résolutions CA-2019-146 à CA-2019-50 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

Président du conseil d'administration

PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif

SYL VAIN JOLY